



Victoriaville, le 15 octobre 2013

Lettre ouverte
Pour diffusion immédiate

**L'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne :
aussi un enjeu des élections municipales**

L'Association des groupes d'éducation populaire autonome Centre-du-Québec (AGEPA) interpelle l'ensemble des personnes candidates au Centre-du-Québec dans le cadre des élections municipales quant aux menaces que présente, notamment pour plusieurs champs de compétences municipales, l'*Accord économique et commercial global* (AECG) actuellement en négociation entre le Canada et l'Union européenne. L'AGÉPA les invite à s'engager en faveur de l'adoption, par leur conseil municipal, d'une résolution pour signifier la volonté de leur municipalité de protéger son autonomie et se soustraire à l'AECG.

L'une des principales demandes de l'Union européenne dans le cadre de cet accord de libre-échange est l'accès aux marchés publics canadiens. Les marchés publics touchent les achats publics de bien, de services (par exemple la distribution de l'eau potable et le traitement des eaux) et de travaux de construction tant par le gouvernement fédéral que par les provinces et les municipalités. Les contrats seront accordés au plus bas soumissionnaire et un principe de « non-discrimination » empêchera de favoriser les entreprises locales. Il n'est pas exagéré de croire que des entreprises locales, fournisseurs de services pour les municipalités, pourraient perdre d'importantes parts de marché face à la concurrence européenne.

Le domaine de l'agro-alimentaire serait également touché par l'entente. L'Union européenne pourrait obtenir jusqu'à 10 000 tonnes supplémentaires de produits laitiers en accès libre au marché canadien. Dans une région agricole comme la nôtre, où la créativité et le savoir-faire en matière de fromages fins sont reconnus, on peut craindre que cette industrie locale soit affectée par une augmentation marquée de l'offre de produits européens.

De plus, tout porte à croire qu'une clause pour la protection des investissements sera incluse dans l'AECG. Cette disposition permettra à une entreprise de poursuivre un gouvernement si une réglementation la prive de profits anticipés. Elle diminue considérablement le pouvoir de légiférer des gouvernements et donne aux compagnies le pouvoir d'empêcher la création de lois qui peuvent être considérées comme des obstacles au commerce, par exemple des lois ou règlements visant la protection de l'environnement.

Ces quelques exemples suffisent à comprendre que les impacts de l'AECG se feront sentir jusque dans notre région. Les candidates et candidats qui souhaitent nous partager leur position sur

cette question, peuvent le faire par courriel à agepa@videotron.ca. Un modèle de résolution pouvant être adoptée par les municipalités est d'ailleurs disponible auprès de l'AGÉPA.

Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter les sites Web d'organismes tels que l'*Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne* (Attac-Québec, www.quebec.attac.org) et le *Réseau québécois sur l'intégration continentale* (RQIC, www.rqic.alternatives.ca).

En espérant une intervention à ce sujet de la part des candidates et candidats, l'AGÉPA les félicite pour leur participation à la vie démocratique et leur souhaite une belle campagne électorale.

Christine Letendre, coordonnatrice
Louis Lacroix, adjoint à la coordination
AGEPA Centre-du-Québec
agepa@videotron.ca
819-795-44441